



BASSAR / Exploitation du fer de Bangéli
L'ONG COMINTES PLAIDE POUR LES RISTOURNES À LA COMMUNAUTÉ DANS UN CADRE PACIFIQUE P.4

NAPO Kitchéou, DE de l'ONG COMINTES

Lutte contre le trafic illicite de l'essence frelatée
L'OTR APPUI LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ AVEC CINQ VÉHICULES P.1

N° 457 du 16 septembre 2015 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
 Maison de la presse, casier N° 61
 Directeur de Publication
 Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
 E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr
 Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Pour tout renseignement, information ou conseil
 contacter le centre d'appel au N° VERT
8201*
 * Disponible tous les jours et heures ouvrables

 **OTR**
 FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg



Rentrée sociale de la STT
NADOU LAWSON ET SES AMIS VEULENT RESPONSABILISER LEUR LUTTE P.3

SYTRAL SOUTIENT SOTRAL AVEC 30 NOUVEAUX BUS



L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ET LE DYNAMISME DU DG TINDANO PORTENT LEUR FRUIT P.2

Allégations sur la tenue d'une AG de la CSTT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SÉBASTIEN TÈVI DÉMENT

UNE ORDONNANCE DE LA JUSTICE INTERDIT TOUTE ORGANISATION DE L'AG P.3

Circulation urbaine

SYTRAL SOUTIENT SOTRAL AVEC 30 NOUVEAUX BUS

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ET LE DYNAMISME DU DG TINDANO PORTENT LEUR FRUIT

Hier mardi a eu lieu à Lomé, une cérémonie de remise officielle de trente autobus à la Société de Transport de Lomé, (SOTRAL). Un geste de générosité du SYTRAL, (Syndicat de Transport pour le Rhône et l'Agglomération de Lyon), qui vient renforcer le parc automobile de la société. La cérémonie a connu la présence du ministre des infrastructures et des transports, Ninsao Gnonfam et du ministre de l'administration territoriale, Payadowa Boupessi, du Maire de la ville de Lomé le Contre-amiral Fogan Adégnon, du directeur général de Sotral, Tindano Komla et diverses autres personnalités.

Composés des bus de 50 places et de 150 places, les 30 autobus permettront à la société Sotral de répondre à la demande de la population et être à la hauteur de la mission à elle confiée par les plus hautes



Les autorités togolaises et celles de SYTRAL

autorités du pays.

Le directeur général de SOTRAL a salué le geste et remercié les donateurs. Il a promis en prendre soins. Il a également profité pour décliner sa stratégie de mise en service de ces nouveaux bus. Il a promis que deux autres artères seront créés bientôt, le terminus de certaines arrêts déjà effectifs seront repoussés, les heures de travail seront aussi augmentés. Tous ceci, pour le bonheur de la population, a-t-il déclaré.

Aujourd'hui la vision de la société, c'est d'étendre les activités sur les grandes villes de l'intérieur du pays notamment, Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Pour les donateurs, ce don d'autobus à la République togolaise est le fruit de la bonne coopération entre la société Sotral et Sytral.

Respectivement, les ministres Payadowa Boukpessi de l'administration territoriale et Ninsao Gnofam des infrastructures ont rassuré



Tindanou Komla, DG de SOTRAL

les responsables du bon usage et en ont profité pour solliciter encore plus pour desservir d'autres villes du pays.

Le gouvernement togolais s'est engagé depuis quelques années à faciliter le transport des populations urbaines en mettant en place l'initiative de création d'une société de transport urbain. Aujourd'hui, face à la demande qui devient de plus en plus forte et en vue de desservir d'autres villes du pays qui sont dans le

besoin, il fallait prouver sa détermination. Ce que le gouvernement a fait. Mais à côté, il fallait un homme dont la maîtrise dans le domaine du transport garantirait l'assurance dans la gestion du matériel qui sera mis à la disposition des populations. Et les autorités de se sont pas trompées. TINDANO Komla, l'actuel directeur général de Sotral en est un. Il s'y connaît bien dans le domaine. L'on ne peut donc douter de la qualité de la gestion qui sera faite de ce nouveau don pour le bien des populations.

Par ailleurs, il a été procédé hier au lancement officiel du Master 2 en Transport et mobilité durable dans les villes africaines. Une aubaine pour SOTRAL pour la formation de ses employés.

Charles

15e forum économique international sur l'Afrique

VICTOIRE DOGBÉ PRÉSENTE L'EXPÉRIENCE DU TOGO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT À LA BASE

Une délégation togolaise avec à sa tête la ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat et de l'Emploi des jeunes, Victoire Dogbé a séjourné à Berlin en Allemagne le 09 septembre dernier. Un déplacement qui s'inscrit dans le cadre du 15e forum économique international sur l'Afrique. Une initiative du centre de développement de l'OCDE et du gouvernement Allemand en partenariat avec la Commission de l'Union Africaine.

« *Le développement territorial peut-il aider l'Afrique à bénéficier d'un dividende démographique ?* », tel est le panel de session co-animé par la ministre togolaise et les représentants de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire. Une occasion pour la ministre Dogbé de partager l'expérience togolaise avec les autres participants, ceci avec la mise en place du FNFI (Fonds National pour le Finance Inclusive) avec ses différents produits qui ont changé le niveau de vie de nombreux togolais surtout les couches les plus vulnérables,

celles qui sont dans l'impossibilité d'avoir accès aux crédits des banques. Le Togo entend positionner le secteur agricole comme levier de la réduction de la pauvreté. Elle a, à ce titre fait ressortir les progrès réalisés dans ledit secteur, progrès qui ont permis au Togo d'atteindre la sécurité alimentaire avec depuis quelques temps, des excédents céréaliers de 150 000 tonnes par an. Ceci grâce aux projets comme le PNIASA, PADAT, PASA etc....

Pour victoire Dogbé, l'accélération de la croissance ne suffira pas pour vaincre la pauvreté. Il faut la participation de toutes les couches sociales, y compris les femmes, les jeunes et les populations démunies, à la création de nouvelles richesses. Il est par ailleurs important, selon elle, de veiller à ce qu'il ait une répartition équitable des retombées générées.

Voilà les conditions qui peuvent permettre à l'Afrique d'aller durablement vers le processus de développement. « *Le Togo compte*

pour cela, poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de développement participatif, d'équilibre inclusif et durable », a-t-elle ajouté.

La ministre togolaise du Développement à la Base a invité tous les pays africains à investir dans la jeunesse, car « *elle constitue la première ressource du continent africain* ». L'Afrique, pour elle doit inventer son propre modèle de développement en prenant en compte les réalités culturelles et les aspirations profondes des populations. Et pour ce faire, elle énumère des défis à relever. Entre autres : continuer à impulser la création de richesses au niveau local à partir des potentialités de chaque région avec la création des pôles de développement et de croissance, poursuivre inlassablement les efforts de réformes visant à améliorer le climat des affaires et la compétitivité de l'économie, continuer à investir de manière équilibrée dans les infrastructures dans le cadre d'une politique de

développement territorial participatif et inclusif, investir davantage dans la recherche, l'innovation, y compris la formation professionnelle des jeunes, l'utilisation des technologies de communication et de l'information, mobiliser davantage des ressources internes ainsi que des financements innovants impliquant des partenariats secteur public et privé et intensifier l'appui à l'émergence des PME/PMI.

Une présentation qui a séduit les participants à ce forum, qui ont tous salué l'initiative togolaise.

Etaient également présents à ce forum, le président. John Dramani Mahamat du Ghana, l'ancien président fédéral allemand, Kohler, M. Kofi. Annan, ancien secrétaire Général des Nations Unies, M. Kadre. Ouedraogo, président de la commission de l'UA, M. Ibrahim Mayaki, secrétaire exécutif du NEPAD.

La rédaction

Rentrée sociale de la STT NADOU LAWSON ET SES AMIS VEULENT RESPONSABILISER LEUR LUTTE

S'agit-il d'un recadrage ou stratégie de lutte ? C'est la question qui vient à l'esprit au sortir de l'assemblée générale de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), l'une des organisations syndicales qui a entretenu un bras de fer avec le gouvernement ces dernières années. Elle a effectué sa rentrée sociale le vendredi 11 septembre 2015 à Lomé. Une rentrée qui intervient à de deux semaines de la rentrée scolaire prévue pour le 28 septembre prochain, avec de nouvelles orientations dont la principale est la recherche de la qualité du service rendu. Un engagement qui responsabilise plus le syndicat et ses membres et qui pourrait amener les pouvoirs publics à plus d'engagement et d'attention dans la recherche des solutions aux problèmes qui minent le travailleur togolais.

Cette rentrée sociale a été marquée par une conférence-débat autour du thème, « *l'apport des travailleurs dans la qualité des services public* » et



suivie par une assemblée générale tenue au centre communautaire de Tokoin à Lomé. Bien qu'en vacances, les travailleurs ont répondu massivement à cette première rencontre où plusieurs points ont été abordés, notamment, le compte rendu de la lutte de l'année dernière, ce qui a été obtenu et non obtenu et ce qui sera fait pour que toute la plateforme

revendicative soit épuisée.

A en croire, la coordinatrice de la STT, Nadu-Lawson, une plateforme actualisée est déposée sur la table du gouvernement, l'on est en attente pour entamer les discussions avec les autorités. Cette plateforme contient entre autres, le doublement de la valeur indiciaire, l'harmonisation de l'âge à la retraite, le paiement de 20 et 30 milles

aux budgets autonomes, le redressement de la grille salariale sur les deux SMIG qui constituait les 280 points

La STT s'est par ailleurs penchée sur la qualité des services publics rendus. Une enquête récente, a fait ressortir un taux de plus de 80% des togolais qui ne seraient pas satisfaits des services publics rendus. Nadu Lawson a annoncé un

projet dans ce sens. Reste maintenant à rechercher les bailleurs de fonds.

La STT entend continuer ses revendications, et promets aussi un travail de qualité.

C'est de façon unanime que tout le monde s'accorde à reconnaître que les revendications de la STT sont légitimes. Mais la fausse note se trouve dans la manière dont le syndicat se prend dans sa démarche de revendication.

A plusieurs reprises, la STT a confondu la lutte syndicale à une autre forme de lutte. A travers le comportement de certains de ses membres, le syndicat s'est laissé prêter des intentions. Cela n'a pas facilité la recherche des solutions à tous les problèmes de travailleurs.

Vivement que la responsabilité prévale désormais et que la promesse de servir qualitativement soit jointe à l'acte pour le bien du Togo.

Charles

Allégations sur la tenue d'une AG de la CSTT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SÉBASTIEN TÈVI DÉMENT UNE ORDONNANCE DE LA JUSTICE INTERDIT TOUTE ORGANISATION DE L'AG

« En aucun moment, la CSTT n'a convoqué un congrès anticipé pour ce mardi 15 septembre 2015 ». En tout cas, c'est la précision faite par le secrétaire général de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo, Sébastien Ayikoué TEVI, dans une mise au point rendu public le 14 septembre dernier. Le communiqué précise en outre que conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 des statuts la Confédération, le Bureau Confédéral, réuni en sa session du mercredi 12 août.2015 a décidé de convoquer le Congrès Ordinaire les 17 et 18 décembre 2015 à Lomé.

Il est donc clair, que le congrès annoncé pour le 15 septembre 2015 n'était qu'un effet d'annonce des frondeurs qui veulent destituer l'actuel secrétaire général.

Par ailleurs, de sources proches de la justice, une ordonnance a été prise depuis le lundi dernier interdisant, toute organisation de



Sébastien Tèvi, SG de la CSTT

l'assemblée générale de la CSTT jusqu'à ce que le fond du problème soit traité.

Les faits du bras de fer qui oppose le Secrétaire général Tèvi Sébastien et une partie des syndicalistes remontent depuis 4 mois où M. Tèvi a été accusé d'avoir détourné plusieurs dizaines de millions appartenant à la CSTT. Une accusation rejetée non seulement

par l'intéressé, mais aussi par la justice togolaise qui a estimé qu'il n'avait pas de preuve de ces allégations.

LM.

Communiqué de presse

Depuis quelques jours, des informations faisant état de la tenue d'un prétendu Congrès de la CSTT nous parviennent et des invitations sont adressées aux syndicats de base, fédérations et unions régionales pour ce mardi 15 septembre 2015.

La Confédération syndicale des travailleurs du Togo tient à apporter la mise au point suivante:

Conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 des statuts de notre Confédération, le Bureau Confédéral, réuni en sa session du mercredi 12 août.2015 a décidé de

convoquer le Congrès Ordinaire les 17 et 18 décembre 2015 à Lomé.

En aucun moment, la CSTT n'a convoqué un congrès anticipé pour ce mardi 15 septembre 2015.

Le bureau confédéral invite toutes les Organisations membres à s'en tenir aux convocations de congrès à eux adressées pour les 17 et 18 décembre 2015 au siège de la confédération.

Le bureau confédéral invite tous les membres à ne pas céder à la diversion et à la division que certains membres tentent de créer au sein de l'organisation.

Fait à Lomé, le 14 septembre 2015

Pour le Bureau Confédéral

Le Secrétaire Général

Sébastien Ayikoué TEVI

BASSAR / Exploitation du fer de Bangéli L'ONG COMINTES PLAIDE POUR LES RISTOURNES À LA COMMUNAUTÉ DANS UN CADRE PACIFIQUE

Il est connu de tous que la préfecture de Bassar dans la région de la Kara, au Nord du Togo dispose d'un site riche en minerais de fer situé précisément dans le canton de Bangéli et dont l'exploitation véritable a démarré en 2011. Autrefois artisanale, cette exploitation du fer de Bangéli devenue industrielle et formelle procure-t-elle des intérêts à tous les niveaux des acteurs impliqués y compris les populations riveraines, la localité ou la préfecture abritant le site et dans une large mesure la région et le pays ?

La question préoccupe tant l'ONG COMINTES qui s'y atèle à travers des actions pour la bonne gouvernance dans le secteur extractif. Une de ces actions s'est traduite par un atelier de plaidoyer pour plus de mobilisation des pouvoirs publics et privés en faveur des populations. Organisé samedi à l'Institut Arnold Jansen, cet atelier a vu la participation de plusieurs acteurs parmi lesquels le préfet de Bassar, les chefs des cantons Bassar et Bangéli, des responsables de la coordination de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), de l'Union des ONG du Togo (UONGTO), du comité tripartite de la gestion transparente des ristournes dans les localités minières, d'autres organisations de la société civile, des médias, des

leaders communautaires et des cadres locaux. Aussi conviés à cet atelier de plaidoyer le ministre des mines et de l'énergie, le ministre des infrastructures et des transports, les députés, des partenaires en développement, la direction générale de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et de la société MM Mining.

« Ensemble mobilisons-nous pour une plus grande justice sociale et une gestion durable en faveur des populations riveraines du site minier de Bangéli » ou encore « Non à la violence mais revendiquons nos droits par des voies pacifiques », ce sont autant de messages de plaidoyer que l'ONG COMINTES a voulu partager avec les différents acteurs.

Ouvrant les travaux de ce plaidoyer, le Lt Col Faré BONFOH, Préfet de Bassar a salué l'organisation de l'atelier qui selon lui va permettre aux participants et à la population d'être éduqués pour savoir situer et réclamer sans violence ou sans conflit leurs intérêts générés par l'exploitation du fer. Pour ce faire, il a suivi avec attention comme tous les participants, la présentation du résumé de l'étude de plaidoyer réalisée par l'ONG COMINTES sous la subvention du Projet d'Appui à la Société Civile et la Réconciliation Nationale (PASCARENA).

L'étude de plaidoyer présentée



Photo de famille

par NAPO Kitchéou, Directeur Exécutif de l'ONG COMINTES, précise le contexte et la problématique de l'exploitation du fer de Bangéli par la société MM Mining. Elle fait une synthèse des problèmes liés à cette exploitation, souligne les objectifs du plaidoyer et les résultats attendus. « Le plaidoyer consiste à mobiliser davantage les acteurs en faveur des populations riveraines de l'exploitation du fer de Bangéli. Nous voulons amener les autorités ou encore les pouvoirs publics et privés à prendre des dispositions pour régler les problèmes environnementaux, économiques et sociaux que vivent les riverains du minerais de fer de Bangéli. Après cet atelier de plaidoyer, le comité tripartite de gestion du fer de Bangéli va poursuivre d'abord les sensibilisations des populations riveraines sur la non-violence, les communautés devront utiliser des voies

pacifiques pour réclamer leurs droits. Ensuite il y a à rencontrer les autorités publiques, les responsables de la société exploitante pour soumettre nos doléances et le plan d'action retenus par les participants à l'issue de l'atelier », a expliqué Napo Kitchéou.

Les travaux axés sur les données des paiements et les contributions de MM Mining issus des rapports ITIE 2011, 2012, 2013, le compte rendu du comité tripartite de gestion, l'élaboration du plan d'action du plaidoyer et les débats ont été animés par Basile TAKPA, Chef projet à l'UONGTO et Président du collège de la société civile au comité de pilotage de l'ITIE. Les échanges ont été plus édifiants avec la participation active des représentants d'autres organisations de la société civile notamment Sylvain AKATI, PCA DE l'ONG AJEDI œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat, l'agriculture

a partagé ses expériences en matière de plaidoyer.

L'ITIE Togo qui prône la transparence, la bonne gouvernance et l'obligation redevable a participé à l'action de plaidoyer de l'ONG COMINTES. AMEKUDZI, « le travail de l'ITIE Togo, c'est de donner la parole aux citoyens, les amener à connaître les textes réglementaires du pays pour participer à la gouvernance en connaissance de leurs droits et devoirs. Dans le cadre de l'exploitation des mines de Bangéli ce sont tous les acteurs qui doivent prendre à bras le corps les problèmes de la cité et constater à chaque fois les améliorations dans l'environnement immédiat. L'ITIE Togo a eu à rencontrer les populations des sites miniers, a eu des séances de renforcement de capacités des structures dont COMINTES qui a initié ce projet de plaidoyer formidable pour aborder les problèmes que pose l'exploitation des mines de Bangéli. C'est leur devoir donc de se constituer porte parole de la population pour pouvoir réveiller les consciences, dialoguer avec les autorités et trouver des solutions ensemble et d'une manière concertée aux problèmes pour que les intérêts des uns et des autres soient sauvegardés », a-t-il dit.

Reportage à Bassar par CM DJAGOU

SYNTHÈSE DES PROBLÈMES POSES PAR L'EXPLOITATION DU FER DE BANGELI, PRÉFECTURE DE BASSAR, RÉGION DE LA KARA (Synthèse rapport d'étude)

En résumé, les problèmes posés par l'exploitation du fer de Bangéli et identifiés par l'étude d'impact environnemental et socio-économiques sont :

3.1-Insuffisance de l'application de l'arsenal et dispositions juridiques:

Le Togo s'est doté d'un arsenal juridique qui devrait lui permettre de bien gérer et de façon durable ses ressources minières au profit des citoyens. Un effort appréciable est fait dans ce domaine en termes de mise en place de dispositif juridique pour la gestion des ressources minières au Togo. Il s'agit de :

? La loi cadre relative à l'environnement (article 59)

? Le code minier (article 34)

? Le code général des impôts (articles 247, 284 et 291)

? La loi du 5 mai 2011 : «Tout exploitant de ressources minières,

titulaire de permis d'exploitation à grande échelle ou titulaire d'une autorisation artisanale tel que défini par le code minier, est tenu de contribuer au développement local et régional »

Toutes ces dispositions juridiques concilient des opportunités économiques de l'exploitation minière à celles de création d'emplois; à la lutte contre la pauvreté au bénéfice des communautés riveraines, sans compromettre la qualité environnementale et l'obligation de la contribution de tout exploitant minier au développement dans les communes et préfectures minières

Mais la mission a constaté qu'il existe un fossé entre les textes, les dispositions juridiques mis en place et l'application réelle de ceux-ci si l'on s'en tient aux résultats des investigations faites sur le terrain à

Bangéli.

Comme exemples :

-Non -paiement des taxes (paiements infra nationaux) conformément au code général des impôts qui dispose que la moitié (1/2) du produit de la Taxe Professionnelle (TP), la Taxe Foncière (TF) et la Taxe d'enlèvement des ordures (TEO) sont ristournés aux communautés via les délégations spéciales des communes et des préfectures des localités minières (code général des impôts).

3.2-Atteinte à la qualité de l'environnemental

Globalement, le site minier de Bangéli et ses zones riveraines sont affectés par l'impact négatif de l'activité d'extraction de fer. Les effets et impact négatifs relevés sont d'ordre écologique, économique et social.

•La montagne sur laquelle les activités d'extraction ont lieu, en

tant qu'écosystème fragile, est sérieusement mise à rude épreuve car rendue nue, blessée et sans système de régénération ou de restauration graduelle de protection de la couverture végétale. Elle est sujette à de fortes érosions éoliennes et pluviales ;

•La biodiversité, en termes d'essences biologiques (floristiques et fauniques),est détruite sans approche alternative de préservation ou de reconstitution de l'écosystème pour le moment ;

•Avec l'exploitation du fer, on enregistre la destruction systématique des euphorbiacées

•La poussière due aux activités d'extraction minière qui se produit en hauteur trouve son point de chute au niveau des villages riverains ;

•Le réseau hydrographique,

(Suite à la page 6)

Lu sur le net !

Comment faire une fellation ?
(Suite et fin)



Termes familiers : faire un pompier, une pipe

Cette pratique provoque pour l'homme des sensations érotiques intenses pouvant mener à l'orgasme, l'éjaculation pouvant se faire dans la bouche du partenaire ou en dehors. Le sperme pouvant être avalé sans crainte si l'homme n'est pas infecté par le SIDA ou autre maladies sexuellement transmissibles. En dehors d'une infection réelle, le sperme est stérile mais bien sûr il peut également être recraché.

Certaines personnes éprouvent un dégoût pour cette pratique, au fil des expériences sexuelles cette répulsion peut disparaître ou se confirmer. La sexualité est avant tout un jeu pour un plaisir partagé, elle ne peut se vivre dans la contrainte et le dégoût ; chacun doit savoir affirmer ses besoins et ses limites. Le pénis est aussi le lieu d'excrétion (les urines) . Cette proximité est souvent l'origine de la répulsion. Une hygiène intime quotidienne est nécessaire et suffisante pour permettre l'expression des émotions sans provoquer le dégoût du partenaire. Les odeurs des sécrétions sexuelles sont particulières et parfois fortes, elles sont pour certains source d'excitation sexuelle.

Fellation et infections sexuellement transmissibles

Cette pratique peut transmettre des maladies infectieuses en particulier le SIDA, il est donc recommandé d'utiliser un préservatif pour la fellation. Le risque est faible mais non quantifiable, et quelques cas de contamination ont été rapportés. Le risque augmente si le sperme est éjaculé dans la bouche, si la bouche comporte des ulcérations, une inflammation.

Le préservatif doit être mis avant toute intromission, en effet le liquide des glandes de Cowper est présent sur le gland lors de l'érection et ce liquide est infecté en cas de SIDA.

Les rapports oro-génitaux (fellation, cunnilingus) sont souvent pratiqués comme caresses préliminaires au rapport sexuel (voir les préliminaires amoureux). Les partenaires se stimulent l'un après l'autre préférant se concentrer sur un seul plaisir ou la stimulation est simultanée, le couple se positionne alors tête bêche, cette position est communément appelée 69.

Luc Blanchot

4ème Revue annuelle du Plan sectoriel de l'Education

PLUSIEURS RECOMMANDATIONS FORMULÉES

Les acteurs du secteur de l'éducation ainsi que les partenaires techniques et financiers du Togo prennent part depuis ce jeudi 10 septembre à Lomé à la quatrième revue annuelle du Plan Sectoriel de l'Education (PSE). Occasion de présenter l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue de 2013, présenter le niveau de réalisation des projets du PSE en 2014 pour enfin formuler les recommandations pertinentes pour l'atteinte des objectifs assignés au PSE.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre des enseignements primaires, secondaire et de la formation professionnelle, Komi Tchakpele en présence des membres du gouvernement, des représentants des partenaires financiers et techniques du Togo, des secrétaires généraux et diverses autres personnalités.

Selon une évaluation prospective, la population scolarisée au Togo, du jardin d'enfants jusqu'au lycée est estimée à environ 2. 290. 000 personnes en 2010, première année de la mise en place du Plan sectoriel de l'éducation. Ce nombre montera en 2020 à environ 2. 981. 000 et 3. 312. 000 en 2025, soit une hausse de 44% des enfants scolarisés entre 2010, 2025.

C'est fort de cette prévision que les autorités ont, avec l'appui des partenaires en développement du Togo mis en place le Plan Sectoriel de l'éducation depuis 2010. Ainsi, fondée sur une analyse des performances du secteur, la revue du PSE est un exercice très important pour le bon pilotage du système éducatif togolais.

« Elle nous offre l'opportunité d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel révisé en 2013. C'est aussi l'occasion d'engager des réflexions solides sur les politiques, programmes et stratégies à entreprendre afin de capitaliser les meilleurs pratiques et d'apporter des actions correctives là où cela s'avère nécessaire en vue d'une meilleure mise en œuvre du PSE », a déclaré le porte-parole des partenaires, le Représentant Résident de l'UNICEF au Togo, Dr Isselmou Boukhary, pour qui, l'autre défi majeur en ce jour pour le secteur est la non ouverture des écoles nationales d'instituteurs.

Ouvrant la rencontre, le professeur Tchakpele Komi, ministre des enseignements primaires, secondaire et de la formation professionnelle a réitéré l'engagement du gouvernement à capitaliser sur les résultats pour relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés le secteur des enseignements au Togo. Il espère que cette quatrième revue du PSE permettra d'asoir pour le Togo une politique éducative efficiente et de qualité en phase avec les exigences du développement économique et social du pays. Pour le ministre, l'insertion de la discipline éducation civique et morale, depuis l'année 2014-2015 dans les écoles du Togo relève d'une réelle volonté des autorités togolaises d'inculquer à la jeunesse les valeurs citoyennes, démocratiques et patriotiques. Ce qui justifierait l'appel du ministre à l'endroit des participants à prendre en compte cette discipline dans le PSE.

Charles

Syndicalisme/Congrès Statutaire LE SYNEMPATO RENOUVELLE SON BUREAU DIRECTOIRE

Le samedi 12 septembre dernier a eu lieu à Lomé, le premier congrès statutaire du Syndicat National des Exploitants de Moulins, Pétrins et Aiguisoirs du Togo, (SYNEMPATO). Organisé autour du thème, « les exploitants de Moulins, pétrins et aiguisoirs du Togo face à la nouvelle donne alimentaire et à la protection de l'emploi », la rencontre a accouché des recommandations et à l'élection d'un bureau

d'une vingtaine de membres pour relever les défis auxquels fait face le secteur. Entre autre défis, le paiement du SMIG par les propriétaires de Moulin aux meuniers, la déclaration à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), le problème de nuisance sonore etc.

Créer depuis 2003 le SYNEMPATO a pour but de défendre les intérêts moraux et matériels des

membres et d'œuvrer pour leur développement socio-économique.

De façon spécifique, il a pour d'assister les membres financièrement, matériellement et/ou moralement en cas de nécessité.

Le congrès a été ouvert par le directeur général du travail, M. Douamenyo

Charles

SYNTHÈSE DES PROBLÈMES POSES PAR L'EXPLOITATION DU FER DE BANGÉLI, PRÉFECTURE DE BASSAR, RÉGION DE LA KARA (Synthèse rapport d'étude) Suite

par un système de "vases communicants", voit les lits des cours d'eau et l'emprise du bassin aménagé (retenue d'eau) s'en vaser progressivement entraînant la mort de ces cours d'eau et surtout de la retenue d'eau située en aval de la carrière d'extraction du minerai de fer;

- Les cours d'eau qui, jadis, ne tarissaient pas en saison sèche mais diminuaient de débit et qui alimentaient les populations en ressources halieutiques telles que les poissons et les moules et qui fournissait aussi du gravier et du sable aux populations, sont devenus des déversoirs d'eau boueuse provenant du lavage du minerai brut;

- Les lits de ces cours d'eau situés en aval du site minier de Bangéli sont gorgés de boues de couleur comparable à celle de la carrière en exploitation;

- Ces dépôts de boue issue du lavage du minerai brut de fer contribuent à boucher les lits réduisant ainsi leur capacité maximale de rétention de l'eau des pluies et de ruissellement; Il suffit de faire un tour à Bangéli pour se rendre compte de la situation dégradante des conditions environnementales et socio-économiques de ces populations. Les eaux de rivières provenant de la zone d'exploitation sont affectées, les paysans ne peuvent plus utiliser ces eaux polluées dans les champs.

- Cette situation expliquerait le phénomène de crues et d'inondations inattendues que connaissent les cours d'eau de la zone ces derniers temps mais aussi l'assèchement précoce de ces cours d'eau au début de la saison sèche.

- Les bruits et nuisances des engins et surtout des dynamites lancées

3.3-Au plan socio-démographique

- La population est de culture sédentaire et est restée attachée aux valeurs, traditions atouts et potentialités de leur milieu naturel. Cette population enregistre ces dernières années des mouvements migratoires surtout des jeunes en quête de travail rémunérateur décent ailleurs;

- La dislocation des couples pour cause d'infidélité des femmes en contact avec les employés qui, semble-t-il, ont plus de moyens que les hommes du milieu. Certains parlent même de viol de femmes et de jeunes filles scolarisées et non scolarisées;

- 89% des enquêtés estiment que des doléances émanant de la population ont été soumises aux autorités et à la société MM Mining mais rien n'a été fait jusqu'à présent;

- Les maisons d'habitation sont également touchées par les effets des dynamites qui servent à casser le minerai de fer (fissuration des murs des maisons, des margelles des forages, et par endroits du sol.)

- Les grossesses non désirées des jeunes élèves pour 11 %, insuffisance des forages; non utilisation de la main-d'œuvre locale

- Les infrastructures de base sont obsolètes dans la zone (infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchage...).

- Les ouvriers travaillent dans des conditions déplorables.

3.4-Sur le plan culturel et culturel

- La destruction systématique des sites sacrés et culturels des populations sans compensation laisserait pour un long temps des cicatrices indélébiles dans le cœur des populations victimes et des générations futures si rien n'est fait pour réparer les dommages causés.

- Cette situation pourrait provoquer des bouleversements psychologiques au niveau des conservateurs de ces patrimoines culturels et tous ceux qui en font l'épicentre de leur foi et croyance.

3.5-Conditions de travail des ouvriers

Selon les ouvriers rencontrés sur les lieux, le travail se fait par trois équipes en rotation. Chaque équipe est soumise à 9 heures de travail par jour sans pause. Par ailleurs, selon la facturation de l'heure de travail, pour 9 heures de travail accompli, la rémunération journalière est de 1 125 F CFA. Sur cette base l'indemnité/salaire

mensuel devrait être de 29 250 F CFA. Mais en réalité, la somme qui serait perçue mensuellement est de 26 650 F CFA. La raison est toute simple. Chaque ouvrier a droit à un repas de 200 F CFA le jour, ce qui équivaut, pour les 26 jours de travail, à 5 200 F CFA par mois. L'employeur contribuant pour 50 % paye 2 600 F CFA par mois et les 2 600 F CFA restants sont déduits du salaire/indemnité mensuel.

? Manque de protection sociale des ouvriers

En matière de protection sociale des ouvriers, aucun dispositif n'est mis en place. Le cadre de travail est difficilement acceptable pour l'effet combiné des eaux sales déversées, des bruits et nuisances sur les lieux de travail et la voute de poussière qui s'élève sur le sommet de la montagne et qui s'abat constamment sur les ouvriers sans protection. L'air sur le site est lourd et très particules de limailles de fer. Le dispositif élément de protection contre les accidents (casque de carrière, cache-nez, bottes, gants...) est quasi inexistant.

Un ouvrier sur les lieux exprime cette réalité en ces termes:

« Vous-même vous voyez nos conditions, nous sommes exposés à tout. Nous mangeons mal, nous n'avons pas de repos, nous n'avons pas de protection sociale. Même le simple alcool ou mercurochrome n'existe sur le site. Vous voyez ce bâtiment sur lequel on a écrit "First aids" contient uniquement du matériel de travail et non des produits pharmaceutiques.»

? Situation sanitaire précaire

Hormis le fait que les ouvriers soient exposés à tous les aléas sur le site (pluie, soleil, poussière, le bruit des engins et des dynamites), le cadre de vie était, jusqu'à une période récente, sujet à un péril fécal puisque le site ne disposait pas de latrines. Les ouvriers se mettaient à l'aise dans la "nature naturelle". Deux tests commandités par l'ONG Born Fonden ont sorti les conclusions qui confirment cette situation.

3.6 - Sur le plan infrastructures socio-collectives

- L'axe routier Bangéli-Kabou et puis Bassar-Sokodé emprunté constamment par les gros transporteurs de minerai de fer extrait via le port de Lomé connaît une dégradation avancée.

- Le marché de Bangéli, tout en étant un marché de référence de la région, n'est pas encore construits;

- Les établissements scolaires et centres de santé se trouvant dans le canton de Bangéli sont inappropriés;

3.7-Sur le plan économique

- Les retombées financières sont très attendues par les populations riveraines mais aussi les ristournes promises ne sont pas versées;

- Les jeunes qui s'organisaient autour des cours d'eau pour réaliser des cultures maraichères sont sevrés car ces points d'eau (surtout la retenue) sont complètement envasés et taris. Ces ressources naturelles qui permettaient à plus d'une cinquantaine de jeunes de faire des productions de contre saison ont perdu à jamais cette opportunité;

3.8 - Absence d'une cohabitation pacifique entre les populations riveraines et la Société MM. Mining

L'étude a révélé clairement que les deux entités sociales qui cohabitent sur le territoire de Bangéli, voire de la préfecture de Bassar vivent dans une situation de conflit non ouvert. Ce conflit latent exprimé par la majorité de la population enquêtée est une bombe à retardement qu'il convient de désamorcer dans un délai raisonnable pour éviter des réactions préjudiciables à la paix sociale.

3.9-Manque de capacités d'organisation et de fonctionnement du comité tripartite de gestion (absence des textes juridiques et le financement du comité)

3.10-Contribution de la Société MM. Mining au développement local

Au-delà de ces points négatifs, l'exploitation du minerai de fer de Bangéli donne quelques avantages à la préfecture de Bassar. Les investigations de terrain ont relevé que la Société MM. Mining a construit un bâtiment scolaire au lycée de Bangéli, a réalisé un dalot sur la route de Tabalé. Selon un cadre de Bassar « la Société MM. Mining a réalisé et aménagé plusieurs forages dans la localité ».

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Quelques 4 recommandations pour une plus de mobilisation en faveur des populations riveraines de l'exploitation du fer de Bangéli

-Recommandation 1 :

Amener les pouvoirs publics à prendre des mesures concrètes et viables pour l'application de la loi du 5 mai 2011 relative à la contribution des sociétés extractives au développement local et régional dans les communes et préfectures minières d'ici la fin du trimestre 1 2016.

-Recommandation 2

Amener le Conseil de Préfecture de Bassar à entreprendre des démarches auprès de l'Office Togolais des Recettes pour réclamer le règlement des paiements infra nationaux (Taxe Professionnelle, Taxe Foncière) par la société MM Mining au titre des années 2011, 2012, 2013 et 2014 d'ici la fin du trimestre 4 2015

-Recommandation 3 :

Amener l'ANGE à prendre des dispositions pour que le couvert végétal détruit soit reconstitué et les eaux soient protégées par la Société MM Mining sur le site de l'exploitation du fer de Bangéli d'ici la fin du trimestre 4 2015;

-Recommandation 4 :

Sensibiliser les populations riveraines du site minier de Bangéli et sur la non-violence dans la revendication de leurs droits aux ristournes, aux services sociaux de base et à la jouissance à un environnement sain.

-Recommandation 5

Elaborer un plan opérationnel de mise en oeuvre du plaidoyer

Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle LA PREMIERE PIERRE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POSÉE À LOMÉ

Dans moins de dix mois, le Togo sera doté d'un centre de documentation en propriété intellectuelle. La pose de la première pierre a eu lieu le samedi 12 septembre 2015 sur le site, non loin de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à Lomé.

Faisant d'une pierre deux coups, cette cérémonie a eu lieu à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle célébrée tous les 13 septembre de chaque année. Cette initiative de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) s'inscrit dans l'optique de la promotion de la propriété intellectuelle dans les Etats membre de l'OAPI.

Pour l'occasion, le directeur général de l'OAPI, Dr Paulin Edou Edou, a fait le déplacement sur Lomé pour donner un cachet spécial aux



La Ministre Léguézim-Balouki posant la Tere pierre

festivités, aux cotés des autorités togolaises.

En effet, le 13 septembre de chaque année, est célébrée l'anniversaire de l'OAPI. Cette même date a été institutionnalisée, « Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle » par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine depuis 1999.

Cette année c'est le Togo qui a abrité l'événement autour du thème, « propriété intellectuelle et compétitive de l'Afrique ». Cette célébration à Lomé de la 16ème journée africaine de la technologie et de la promotion intellectuelle vise à sensibiliser davantage le public à la façon dont les titres de propriété industrielle

influent sur la vie quotidienne, encourager les créateurs à protéger et à exploiter leurs services, faire mieux comprendre comment la protection des droits de propriété intellectuelle permettent de favoriser la promotion de la créativité et de l'innovation et enfin, faire davantage connaître l'organisation et ses missions.

C'est la ministre du Commerce, de la Promotion du Secteur privé, de l'Industrie et du Tourisme, Bernadette Léguézim-Balouki, qui après avoir présidé la cérémonie d'ouverture, a procédé à la pose de la première pierre pour la construction du centre de documentation en propriété intellectuelle.

« Depuis quelques années, le projet de construction dans chacun de nos Etats membres, d'un espace de référence pour faciliter l'accès aux ressources scientifiques et techniques

en propriété intellectuelle a été, au fil du temps mis en œuvre », a indiqué le Directeur général de l'OAPI, Dr Paulin Edou Edou.

Plusieurs activités ont été à l'ordre de la célébration de Lomé notamment, un match de handball, une caravane de sensibilisation sur la propriété intellectuelle.

L'OAPI est une organisation africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est constituée de 17 Etats membres. Elle protège les marques de produits et de services, les inventions, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les indications géographiques et les obtentions végétales.

Charles

Lutte contre le trafic illicite de l'essence frelatée L'OTR APPUI LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ AVEC CINQ VEHICULES

L'Office togolais des Recettes (OTR) a procédé dans ses locaux ce lundi 14 septembre à Lomé à la remise officielle de cinq véhicules de marque Land cruiser au ministère de la sécurité et de la protection civile. Cet appui vise à renforcer les capacités opérationnelles de la cellule en charge de la répression du trafic illicite de l'essence frelatée et l'encourager à ne pas baisser la garde. C'est le commissaire principal de l'OTR, Henry Gapéry qui a remis les clés des véhicules au ministre de la sécurité, Yark Daméhane.



La vente de l'essence frelatée communément appelé « boudé » est une réalité dans le pays. Une activité qui selon les autorités fait perdre énormément au pays en terme de mobilisation de recettes. On dénombre juste pour les huit premiers mois de l'année 2015, plus de 20 milliards de f Cfa de perte. Il faut donc réagir. D'où la

démarche de l'OTR. Une démarche qui a réjoui le ministre Yark

Pour les responsables de l'OTR, la lutte contre le trafic du carburant frelaté permettra d'atteindre de mobiliser les fonds qui passent hors l'OTR.

La cérémonie a pris fin avec la signature d'une convention de mise à disposition entre le commissaire générale de l'OTR et le ministre de la sécurité et de la protection civile.

Charles Djade

Formation en Journalisme et Communication des entreprises



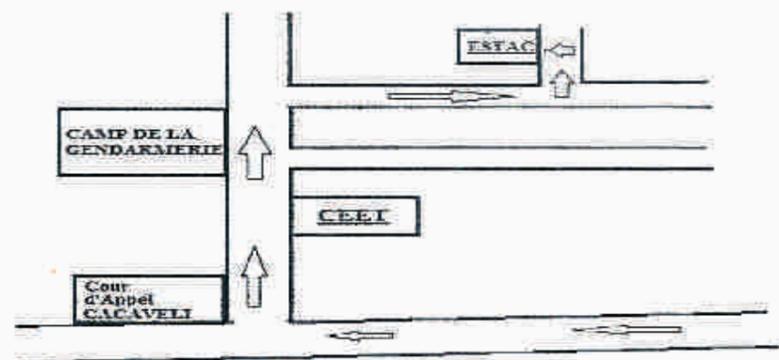
L'expérience au service du professionnalisme

Diplôme:

- > Brevet de Technicien (BT)
- > Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
- > Licence professionnelle
- > Contact : 23 38 06 63 / 91 82 21 01
- > E-mail : estac3000@yahoo.fr/ contact@estactogo.com



Nouveau site non loin de la Cour d'Appel à Agoè Cacaaveli



Devise : RIGUEUR & DIGNITE

PROTÉGEONS NOS | PROTECT OUR OCEANS

CREATIVESOLUTION

**Sommet extraordinaire de l'Union africaine
sur la sécurité et la sûreté maritimes
et le développement en Afrique**

**African Union Extraordinary Summit
on Maritime Security and Safety
and Development in Africa**

african-union-togo2015.com



LOME TOGO 4-7 NOV 2015